

## RÈGLEMENT N° 2010-158

### RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 99-1121 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FISCALE VISANT LA REVITALISATION DE CERTAINS SECTEURS INDUSTRIELS

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adoptait, le 27 septembre 1999 son règlement n° 99-1121 intitulé « Programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de certains secteurs industriels »;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal actuel juge qu'il est nécessaire de revoir l'intervention municipale en matière de soutien économique à l'entreprise et d'abroger cet ancien règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseillère Lorraine Dubuc-Johnson lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2010;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement n° 99-1121 intitulé « Programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de certains secteurs industriels » est, par le présent règlement abrogé.
3. Considérant l'article précédent, le règlement n° 99-1121 cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION DONNÉ** le 22 février 2010

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 8 mars 2010

**PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 17 mars 2010

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 17 mars 2010

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME  
Le

---

Greffière